

**Commune D'ORVAULT**

**DEPARTEMENT**

Loire-Atlantique

**ARRONDISSEMENT**

NANTES

**CANTON**

SAINT-HERBLAIN II

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL

29 mars 2021

L'an deux mil vingt et un, le vingt-neuf mars, le Conseil municipal de la Commune d'ORVAULT s'est réuni en session ordinaire, à l'Odysée au Bois Cesbron après convocation légale en date du vingt-deux mars deux mille vingt-et-un, sous la présidence de Jean-Sébastien GUITTON, Maire.

**Etaient présents** : Mme Dominique VIGNAUX, M. Lionel AUDION, Mme Marie-Paule GAILLOCHET, , Mme Armelle CHABIRAND, M. Yann GUILLON, Mme Brigitte RAIMBAULT, M. Christophe ANGOMARD, Mme Valérie DREYFUS, Mme Anne-Sophie JUDALET, M. Laurent DUBOST, Mme Catherine LE TRIONNAIRE, M. Morvan DUPONT, M. Vincent BOILEAU, Mme Linda PAYET, M. Ronan GILLES, M. Pierre ANNAIX, Mme Françoise NOBLET, M. Dominique GOMEZ, M. Bernard PAUGAM, Mme Sandrine BRUN, M. Sébastien ARROUËT, Mme Marylène JÉGO, M. Francis WETTA, M. Gilles BERRÉE, Mme Florence CORMERAIS, Mme Maryse PIVAUT, M. Jean-Jacques DERRIEN, M. Thierry BOUTIN, Mme Cyriane FOUQUET-HENRI

**Absents ayant donné pouvoir** :

M. Guillaume GUÉRINEAU	donne procuration à M. le Maire
M. Stéphane KERMARREC	donne procuration à M. Lionel AUDION
Mme Léa BESSIN	donne procuration à M. Christophe ANGOMARD
Mme Stéphanie BELLANGER	donne procuration à Mme Françoise NOBLET
M. Dominique FOLLUT	donne procuration à M. Jean-Jacques DERRIEN

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Mme Linda PAYET ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**38. Acquisition auprès de l'Association Intercommunale de Maisons de Retraite de la Région Nantaise – parcelle AC 228p rue du Raffuneau**

***Madame VIGNAUX, rapporte :***

L'Association Intercommunale de Maisons de Retraite de la Région Nantaise est propriétaire de la parcelle cadastrée AC 228 située au 15 rue du Raffuneau à Orvault sur laquelle est implantée la résidence du Gué Florent.

Cette propriété est concernée par l'emplacement réservé n°2/66 au Plan Local d'Urbanisme métropolitain. Celui-ci, au bénéfice de la commune d'Orvault, a pour objet la création d'une liaison piétonne entre la rue du Raffuneau et la Rousselière.

Dans le cadre du Permis de construire délivré le 30 mars 2007, il était prévu une cession gratuite au profit de la commune (emplacement réservé n°45 au POS). Pour autant, cette affaire n'a jamais été régularisée. L'ensemble est classé en zone UMa au PLUm et représente une superficie de 429 m<sup>2</sup> environ.

Afin de permettre à terme la réalisation de cet aménagement en lien avec l'emplacement réservé n°2/60 (liaison piétonne Vallon de la Rousselière) au bénéfice de Nantes Métropole, il est envisagé une rétrocession au profit de la Ville à l'euro symbolique.

Pour répondre à la demande de l'AIMR, afin de réduire les risques de dégradations, la Ville implantera une petite haie à droite de l'entrée du chemin sur une bande de 1 mètre minimum de long.

L'ensemble des frais d'acte et de géomètre sera pris en charge par la Ville.

Il est précisé que la valeur de la parcelle AC 228p est inférieure au seuil de consultation des domaines.

### **DECISION**

Sur proposition de la commission Aménagement de la Ville et Transition Ecologique et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte authentique relatif à l'acquisition à l'euro symbolique de la parcelle AC 228p située 15 rue du Raffuneau, d'une superficie de 429 m<sup>2</sup> environ, propriété de l'Association Intercommunale de Maisons de Retraite de la Région Nantaise,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents nécessaires à la régularisation de cette transaction. Il est précisé que les frais d'acte notarié et de géomètre seront pris en charge par la commune d'Orvault.

Rendu exécutoire  
Par télétransmission en  
Préfecture le : 31 MARS 2021  
Et par publication le : 31 MARS 2021

Extrait certifié conforme  
Orvault, le 30 mars 2021

**Pour le Maire**  
**Le Directeur général**

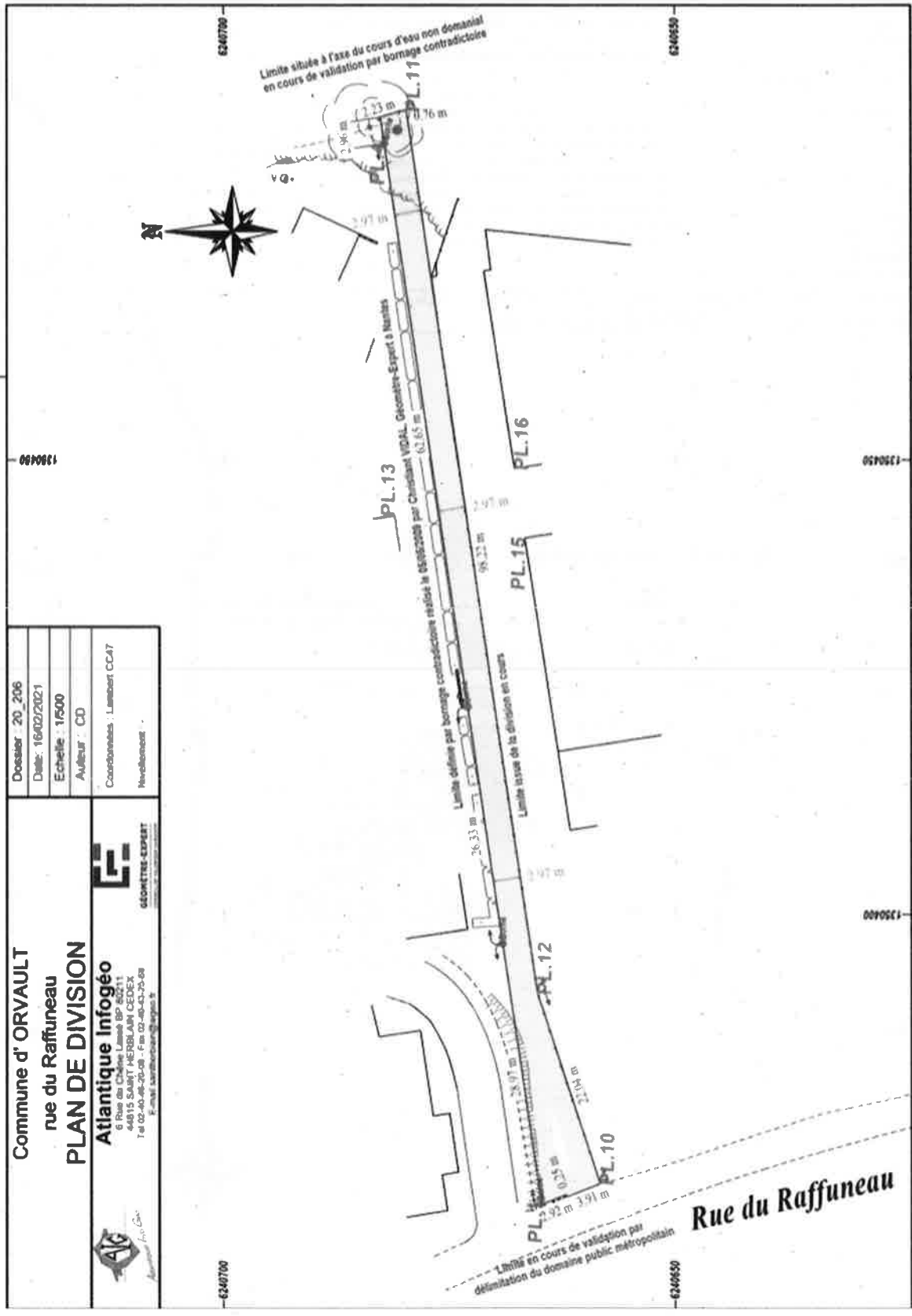


**Jean-François MAISONNEUVE**

Commune: 44114 ORVAULT	<b>MODIFICATION DU PARCELLAIRE CADASTRAL</b> <b>D'APRES UN EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL (DGFiP)</b>	Cachet du rédacteur du document :
Numéro d'ordre du document d'arpentage : Document vérifié et numéroté le ..... / ..... / ..... A : Par :	<b>CERTIFICATION</b> (Art. 28 du décret n°55-471 du 30 avril 1955) Le présent document, certifié par les propriétaires soussignés (3) a été établi (1) A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ; B - En conformité d'un piquetage du 16/02/21 effectué sur le terrain ; C - D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie ci-jointe, dressé le ..... par M. .... géomètre à ..... Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées au dos de la chemise 6403. A SAINT-HERBLAIN, le 16/02/21	Document dressé par (2) M. SOTIN Fabrice Géomètre-Expert à SAINT-HERBLAIN Date : 16/02/21 Signature :
Section : AC Feuille(s) : 1 Qualité du plan : 1 Echelle d'origine : 1/2000 Echelle d'édition : 1/1000 Date de l'édition : 01/01/1960	128	

(1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une acquisition (plan dressé par voie de réco à part). Dans le formule B, les propriétaires peuvent avoir effectué eux-mêmes le piquetage.  
(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, arpenteur, géomètre ou technicien retraité du cadastre, etc.).  
(3) Préciser les noms et qualités du signataire s'il est différent du propriétaire (notarisation, avoir représenté, qualité de l'ancien propriétaire).





Dossier : 20_206
Date : 16/02/2021
Echelle : 1/500
Auteur : CD
Coordonnées : Lambert CCA7
Neodonnées :

**Commune d'ORVAULT**  
**rue du Raffuneau**  
**PLAN DE DIVISION**

**Atlantique Infogéo**  
 11 rue de la République  
 44115 SAINT-HERBAIN CEDEX  
 Tel 02-40-48-20-08 - Fax 02-40-43-24-89  
 E-mail : atlantiqueinfogeo@orange.fr

**GÉOMETRE-EXPERT**  
 Christian VIDAL